A la question de mon honorable ami, rela- si l'on a tenu compte, avant de désigner M. tivement aux consultations auprès du minis- Keate, du fait que le Sun de Vancouver a tère de la Justice, je répondrai qu'elle est hypothétique puisque subordonnée aux résultats de mon enquête sur les circonstances présumées.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, une autre question complémentaire. Comme les allégations dont il est question dans l'article peuvent avoir trait aux narcotiques, le ministre ne pense-t-elle pas qu'il serait sage de consulter sur-le-champ les fonctionnaires du ministère de la Justice?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question supplémentaire du député s'inspire, semble-t-il, d'un esprit de dispute.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, puis-je formuler ma question d'une autre façon? Le ministre dirait-il à la Chambre si le ministre de la Justice ou la Gendarmerie royale ont été chargés de faire enquête sur l'emploi possible de stupéfiants dans cette affaire?

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette question me semble hypothétique. C'est la réponse que le ministre a donnée il y a un instant, et je suis enclin à approuver l'attitude que la très honorable représentante a prise au sujet de la troisième partie de la question soulevée par le député: la ligne de conduite qu'il propose dépendrait des réponses obtenues à l'égard des questions 1 et 2.

M. Nielsen: Peut-être n'ai-je pas clairement posé la question à Votre Honneur. Je demande au ministre si...

Des voix: Règlement.

M. Nielsen: . . . l'on a prié la Gendarmerie royale du Canada ou le ministère de la Justice de faire enquête sur l'usage possible de stupéfiants dans le présent cas. Je demande des renseignements.

M. l'Orateur: Le président ne peut accepter cette question.

DÉSIGNATION D'UN MÉDIATEUR POUR RÉGLER LE DIFFÉREND ENTRE LA DIRECTION ET LES RÉALISATEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, le premier ministre étant absent, j'aimerais poser au secrétaire d'État une complémentaire, monsieur l'Orateur. L'honoquestion découlant de la nomination de l'édi- rable représentante me dirait-elle si le gouteur du Sun de Vancouver comme médiateur vernement a demandé à M. Keate que, quoi dans le différend entre la direction de Radio- qu'il examine, il devra envisager le bien-Canada et Seven Days. L'honorable repré- fondé du renvoi des deux animateurs de sentante voudrait-elle informer la Chambre l'émission Seven Days?

appuyé la direction de Radio-Canada, dans ses éditoriaux à l'égard du différend; en ce cas, s'est-on assuré que M. Keate pourra s'occuper de la question impartialement et objectivement?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je ne sais si l'on a tenu compte des éditoriaux du Sun de Vancouver, mais je sais que M. Keate était à l'étranger depuis deux semaines et n'a rien eu à voir à ces articles de fond.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à l'honorable représentante à ce sujet. En désignant le médiateur, le premier ministre a-t-il indiqué clairement eu égard à la déclaration du président de Radio-Canada, selon laquelle les deux animateurs, si c'est bien ainsi qu'il faut désigner MM. Watson et LaPierre, ne sauraient être réintégrés dans leurs postes; si la médiation doit viser leur révocation, indépendamment de toute autre circonstance?

L'hon. Mlle LaMarsh: Je n'ai pas vu par écrit les conditions intervenues entre les réalisateurs de Radio-Canada; elles m'ont simplement été lues. Mais je pense que les modalités de l'autorisation donnée à M. Keate de discuter de la question avec les deux parties en dépassent la portée immédiate.

Le très hon. M. Diefenbaker: Cela ne répond pas à ma question. Je veux savoir si l'on a indiqué sans équivoque que l'intransigeance du président de Radio-Canada serait atténuée de façon que M. Keate puisse déterminer si les deux intéressés devraient être révoqués ou non comme coordinateurs ou réalisateurs de This Hour Has Seven Days.

L'hon. Mlle LaMarsh: Monsieur l'Orateur, si j'ai bien compris le très honorable représentant, il demande si M. Keate pourra examiner la réintégration possible des animateurs, si cette question est de son ressort. Sauf erreur, le mandat de M. Keate est assez vaste pour viser cette question, s'il en décide ainsi.

M. Lewis: J'aimerais poser une question